

# Comprendre la proposition de consommateur

L'essentiel à savoir avant de prendre une décision

## Qu'est-ce qu'une proposition de consommateur ?

La proposition de consommateur est une entente entre vous et vos créanciers, négociée par un syndic. Elle vous permet de regrouper vos dettes non garanties (comme vos cartes de crédit, marges de crédit, prêts personnels ou dettes d'impôt) en un seul paiement mensuel réduit, et sans intérêt.

Une fois la proposition acceptée, vous effectuez simplement un paiement unique par mois, pendant une période maximale de cinq ans. À la fin de la proposition, vous êtes officiellement libéré de vos dettes.

## Pourquoi choisir une proposition de consommateur ?

Contrairement à une consolidation de dettes, la proposition de consommateur :

- vous permet de **rembourser selon votre capacité de paiement**;
- **est sans intérêts**;
- **met fin aux appels et aux menaces** de vos créanciers;
- **vous protège légalement contre les saisies de salaire**;
- vous permet de **garder vos biens** dans la grande majorité des cas.

C'est une solution simple, humaine, et souvent bien plus avantageuse qu'on ne le pense.

## Êtes-vous admissible ?

Vous pourriez être admissible à une proposition de consommateur si :

- Vos dettes non garanties totalisent moins de 250 000 \$ (excluant l'hypothèque de votre résidence principale)
- Vous êtes en mesure de rembourser une partie de vos dettes
- Vous souhaitez éviter la faillite
- Vous résidez au Canada et êtes incapable de rembourser vos dettes dans leur totalité ou au fur et à mesure de leur échéance.

## Étapes du processus

Voici comment se déroule une proposition de consommateur avec l'accompagnement de notre équipe :

### 1. Rencontre gratuite et confidentielle

Nous évaluons votre situation financière, vos dettes et votre capacité de remboursement.

### 2. Élaboration d'une proposition adaptée

Nous préparons une offre de remboursement réaliste, en fonction de vos moyens.

### 3. Dépôt de la proposition

La proposition est déposée officiellement et transmise à vos créanciers.

### 4. Vote des créanciers

Si la proposition est acceptée en majorité, celle-ci lie tous les créanciers.

### 5. Paiements mensuels

Vous effectuez un seul paiement mensuel, sans intérêt, pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

### 6. Libération de vos dettes

Une fois tous les paiements effectués, vous êtes légalement libéré de vos dettes incluses dans la proposition.

## **Prêt à reprendre le contrôle ?**

Un simple rendez-vous pourrait vous permettre d'y voir plus clair, de retrouver le sommeil... et de recommencer à faire des projets.

**Prenez rendez-vous avec un syndic près de chez vous.**

C'est gratuit, confidentiel et sans engagement.

**Prendre rendez-vous par téléphone 866-598-9039 ou en ligne**

**[www.lemieuxnoletsyndic.ca](http://www.lemieuxnoletsyndic.ca)**